

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1974-1975

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 novembre 1974.

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1975, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Par M. YVON COUDÉ DU FORESTO,

Sénateur,
Rapporteur général.

TOME III

LES MOYENS DES SERVICES ET LES DISPOSITIONS SPECIALES
(Deuxième partie de la loi de finances)

ANNEXE N° 36

MONNAIES ET MEDAILLES

Rapporteur spécial: M. Pierre PROST.

(1) Cette commission est composée de: MM. Edouard Bonnefous, président; Geoffroy de Montalembert, Max Monichon, Jacques Descours Desacres, Henri Tournan, vice-présidents; Pierre Prost, Louis Talamoni, Joseph Raybaud, Modeste Legouez, secrétaires; Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général; Auguste Amic, Maurice Blin, Roland Boscardy-Monsservin, Jacques Boyer Andrivet, Pierre Brousse, René Chazelle, Bernard Chochay, Jean Cluzel, Yves Durand, Marcel Fortier, André Fosset, Roger Gaudon, Gustave Héon, Paul Jargot, Michel Kistler, Robert Lacoste, Georges Lombard, Josy-Auguste Moinet, René Monory, Miles Odette Pagani, Irma Rapuzzi, MM. Paul Ribeyre, Edmond Sauvageot, François Schleiter, Robert Schmitt, Maurice Schumann.

Voir les numéros:

Assemblée Nationale (5^e législ.): 1180 et annexes, 1230 (tomes I à III et annexe 43) et in-8° 169.

Sénat: 98 (1974-1975).

Lois de finances. — Monnaies et médailles.

Mesdames, Messieurs,

Le projet de budget annexe des Monnaies et Médailles s'élève, pour 1975, à 266 549 900 F, soit une augmentation de 94 858 000 F (55,2 %) par rapport à celui de 1974.

Rappelons que suivant la règle applicable à tous les budgets annexes, celui des Monnaies et Médailles est présenté en exact équilibre.

CHAPITRE PREMIER

Les recettes.

La comparaison entre les recettes prévues pour 1975 et celles qui figuraient au budget de 1974 est la suivante :

Evolution des recettes.

NATURE DES RECETTES	PROPOSEES pour 1975.	RETENUES pour 1974.	DIFFERENCE	EN POUR- CENTAGE
	(En francs.)			
Produit de la fabrication des monnaies françaises	217 984 900	130 989 900	+ 86 995 000	66,4
Produit de la fabrication des monnaies étrangères	19 000 000	16 500 000	+ 2 500 000	15,1
Produit de la vente des médailles.....	24 000 000	19 000 000	+ 5 000 000	26,3
Divers	5 565 000	5 202 000	+ 363 000	7
Totaux	266 549 900	171 691 900	+ 94 858 000	55,2

Il ressort de ce tableau que si les recettes apparaissent en très nette augmentation d'une année à l'autre, cette progression est due essentiellement au produit de la fabrication des monnaies françaises.

Nous nous proposons d'analyser ci-après, en détail, les différents postes de recettes.

A. — LES MONNAIES FRANÇAISES

Le produit de la fabrication des monnaies françaises accusera donc, en 1975, un accroissement substantiel puisque, s'élevant à 130 989 900 F en 1974, il passera à 217 984 900 F l'année suivante, soit une progression de 66,4 %.

Rappelons que les recettes provenant de cette fabrication sont fonction, à la fois de l'importance du programme de frappe et du coût des matières premières utilisées.

Si le programme de fabrication mis au point pour 1975 connaît une évolution relativement modérée, comme il apparaît dans le tableau ci-après (l'exécution de 532 millions de pièces est prévue contre 477 millions l'année précédente), par contre dans le coût unitaire de fabrication se trouvent répercutées les hausses importantes, enregistrées à la fin de l'année 1973 et lors des premiers mois de 1974, suivies de baisses plus ou moins affirmées jusqu'à l'été 1974, dans les cours mondiaux des métaux utilisés.

Fabrication des monnaies françaises.

NATURE des pièces.	1974			1975		
	Valeur indus- trielle unitaire.	Nombre.	Produit.	Valeur indus- trielle unitaire.	Nombre.	Produit.
		(En millions.)	(En milliers de francs.)		(En millions.)	(En milliers de francs.)
50 francs	»	»	»	26	4	104 000
20 francs	10,5	4	42 000	»	»	»
10 francs	0,700	20	14 000	0,50	40	20 000
5 francs	0,617	25	15 425	0,66	25	16 500
1 franc	0,278	100	27 800	0,31	140	43 400
0,50 franc.....	0,206	35	7 210	0,22	40	8 800
0,20 franc.....	0,119	70	8 330	0,14	60	8 400
0,10 franc.....	0,086	110	9 460	0,092	110	10 120
0,05 franc.....	0,056	110	6 160	0,056	110	6 160
0,01 franc.....	0,049	0,1	4,9	0,049	0,1	4,9
Divers	0,2	3	600	0,2	3	600
		477,1	130 989,9		532,1	217 984,9

En ce qui concerne l'exécution du programme de frappes monétaires de l'exercice 1974, sa réalisation au 30 septembre était la suivante :

	En millions de pièces.
— 50 F	»
— 10 F	»
— 5 F	24
— 1 F	58
— 1/2 F	34
— 0,20 F	44
— 0,10 F	74
— 0,05 F	88
— 0,01 F	1,8

En outre, les 500 000 pièces à effigies spéciales, prévues à destination des Départements et Territoires d'Outre-Mer, étaient fabriquées, de même que 44 millions de pièces sur les 90 millions programmées pour des pays étrangers.

Plusieurs observations peuvent être formulées en ce qui concerne le programme de frappes monétaires :

— la nouvelle pièce d'argent qui devait être émise, pour répondre au goût du public qui s'intéresse aux belles frappes, voit sa valeur faciale modifiée ; il a en effet été décidé de porter à 50 F, au lieu de 20, la valeur nominale de cette pièce en raison de la hausse intervenue dans le cours du métal argent qui, de 360 F le kilogramme jusqu'au mois de mai 1973, a atteint le niveau record de 1 100 F en février 1974, pour s'établir ensuite à une moyenne de 900 F ; le prix de cession au Trésor de cette pièce, dont la première émission devrait avoir lieu au début de décembre, a été fixé à 26 F pour les campagnes 1974 et 1975 ; la gravure des coins est maintenant achevée et la fabrication des flans a commencé. A ce propos, on peut regretter que l'usine de Pessac ne soit pas encore en mesure de fabriquer les flans, ce qui a obligé de les acheter, pour partie, à l'étranger de même que les lames nécessaires à la frappe des monnaies.

Les caractéristiques de la pièce de 50 F sont les suivantes : argent au titre de 900/1 000, poids 30 grammes, diamètre 41 millimètres ;

— la pièce de 10 F en métal commun doit être fabriquée à raison de 20 millions d'exemplaires ; compte tenu de ses caractéristiques, son prix de cession au Trésor, évalué à 70 centimes dans le budget précédent, a pu être ramené à 47 centimes pour la campagne 1974 et 50 centimes pour celle de 1975 ; elle sera en cupronickel aluminium, de couleur jaune clair, d'un diamètre de 26 millimètres et d'un poids de 10 grammes ; son épaisseur permettra de la distinguer des pièces d'un diamètre voisin et ses qualités électromagnétiques autoriseront son utilisation facile dans les appareils à perception automatique. Un concours, auquel ont participé cent soixante dix-sept artistes différents, a été ouvert pour la détermination du type de la pièce ; c'est le 31 juillet dernier qu'ont été proclamés les résultats de ce concours, dont le premier prix a été attribué à M. Georges Mathieu et c'est conformément à son projet qu'ont été gravés à partir du mois d'août les coins des nouvelles pièces de 10 F ; parallèlement, les contingents de flans sont en cours de fabri-

cation et les frappes débutant à la fin du mois d'octobre, les 20 millions de pièces du programme devraient être frappées avant le 31 décembre ;

— enfin, on continue la frappe de pièces de 1 centime, dont certains commerces de détail ont l'utilisation en Métropole et qui, par ailleurs, sont également utilisées aux Antilles et en Guyane. Rappelons que leur valeur industrielle est de 0,049 F.

B. — PIÈCES ÉTRANGÈRES

Le projet de budget pour 1975 apporte peu de modification à cette rubrique : le produit de la fabrication des monnaies étrangères progresse de 15,1 %, passant d'une année à l'autre de 16 500 000 F à 19 000 000 F.

Notons qu'à ce chapitre est inscrite une provision correspondant à la fourniture de 80 millions de pièces diverses.

C. — LES MÉDAILLES

La vente des médailles poursuit la progression régulière constatée les années précédentes ; les recettes augmenteront en effet, en 1975, de 26,3 %, pour atteindre 24 millions de francs contre 19 millions en 1974.

Cet accroissement des recettes reflète aussi bien le développement des ventes que la hausse du cours de l'or.

CHAPITRE II

Les dépenses.

La comparaison entre les dépenses figurant au budget de 1974 et celles prévues pour 1975 peut être faite à partir du tableau ci-après :

	1974	1975			DIFFERENCE avec 1974.
		Services votés.	Mesures nouvelles.	Total.	
(En francs.)					
I. — Crédits de paiement.					
PREMIÈRE SECTION. — Exploitation.					
Personnel	37 070 688	37 946 001	+ 8 225 492	46 171 493	+ 9 100 805
Charges sociales.....	12 127 991	13 379 714	+ 2 394 814	15 774 528	+ 3 646 537
Matériel et fournitures.....	112 901 950	112 701 950	+ 90 049 688	202 751 638	+ 89 849 688
Total	162 100 629	164 027 665	+ 100 669 994	264 697 659	+102 597 030
Amortissements à déduire....	— 4 508 000	— 4 508 000	— 1 003 000	— 5 511 000	— 1 003 000
Total pour la première section	157 592 629	159 519 665	+ 99 666 994	259 186 659	+101 594 030
DEUXIÈME SECTION. — Investisse- ments	8 359 000	»	+ 7 200 000	7 200 000	— 1 159 000
Augmentation du fonds de roulement	5 740 271	»	+ 163 241	163 241	— 5 577 030
Total pour la deuxième section	14 099 271	»	+ 7 363 241	7 363 241	— 6 736 030
Total général.....	171 691 900	159 519 665	+ 107 030 235	266 549 900	+ 94 858 000
II. — Autorisations de programme.	8 670 000	»	+ 7 200 000	7 200 000	— 1 470 000

A. — LES DÉPENSES ORDINAIRES

1° Les dépenses de personnel.

Les dépenses de personnel prévues au budget de 1975 s'élèveront à 46 171 493 F, soit une augmentation de 24,5 % par rapport au chiffre de l'année précédente.

La progression de 9 100 805 F enregistrée correspond aux mesures acquises, à concurrence de 875 313 F, et aux mesures nouvelles pour 8 225 492 F.

— *Les mesures acquises* :

Pour l'essentiel, elles sont la conséquence de l'extension en année pleine des mesures de revalorisation des rémunérations de la fonction publique intervenues depuis le 1^{er} juillet 1973. Pour le reste, elles traduisent l'application de textes relatifs à la révision du classement indiciaire de certains corps de la catégorie B.

— *Les mesures nouvelles* :

Elles peuvent être classées selon deux rubriques :

— les unes, pour un montant de 8 232 846 F, doivent permettre un ajustement aux besoins, soit en couvrant l'incidence en 1975 des augmentations des traitements et des salaires prévus pour 1974 et des majorations prévisibles pour 1975, soit en relevant les crédits de salaires, indemnités résidentielles, primes et indemnités diverses pour tenir compte de la situation réelle du personnel ouvrier. Rappelons à ce propos que les majorations de salaires du personnel ouvrier des Monnaies et Médailles donnent lieu, dans tous les cas, à l'ouverture de crédits en mesures nouvelles ;

— les autres sont liées à des modifications dans l'activité ou l'organisation des services : il s'agit, pour assurer le fonctionnement de l'usine de Pessac, de la création de trois emplois d'ingénieur, avec en contrepartie la suppression d'un poste d'ingénieur principal et d'un poste d'ingénieur en chef de classe territoriale ; il s'agit aussi de la création de deux postes de chef de fabrication adjoint, gagée par la suppression des crédits affectés à la rémunération de sept ouvriers temporaires.

En ce qui concerne l'usine de Pessac, notons avec satisfaction que les difficultés notables, mais limitées, qui avaient été signalées lors de l'installation des ouvriers et de leurs familles, et qui concernaient notamment la recherche d'un emploi pour les conjointes désireuses de travailler, le logement ou la scolarité des enfants, sont aujourd'hui pratiquement réglées.

Enfin, le dossier de la mensualisation éventuelle des ouvriers fait l'objet d'études approfondies destinées à apprécier aussi exactement que possible les incidences d'une telle mesure sur la situation des personnels.

2° *Les charges sociales.*

D'un montant de 12 127 991 F en 1974, elles atteindront, en 1975, 15 774 528 F, soit une progression de 30,1 %.

En dehors de l'augmentation normale des cotisations sociales, compte tenu de l'accroissement des salaires et des prestations, ainsi que du relèvement du plafond des cotisations, il convient de signaler l'inscription d'un crédit de 880 000 F qui doit permettre l'apurement des créances entre les Monnaies et Médailles et la C. N. A. F. pour l'année 1974, la reconduction de la dotation de 100 000 F inscrite en 1974 pour améliorer l'action de l'administration dans le domaine des œuvres sociales en faveur des agents de l'Etat, enfin l'ouverture d'un crédit supplémentaire de 1 860 850 F représentant la contribution du budget annexe des Monnaies et Médailles aux dépenses du Fonds spécial de retraite des ouvriers de l'Etat.

3° *Les dépenses de matériel, de fournitures et dépenses diverses.*

Comme pour l'année précédente, les dépenses de l'espèce accusent une progression importante (79,6 %) et atteignent 202 751 638 F.

La différence de 89 849 688 F, enregistrée entre 1974 et 1975, recouvre presque entièrement l'augmentation du poste « Achats » ; c'est dire qu'elle correspond à l'évolution du programme de frappe, avec la reprise des fabrications d'argent, mais surtout à l'augmentation du prix des métaux, particulièrement de celui du métal blanc, et du coût des fournitures extérieures.

Pour ne citer que le nickel calédonien, coté 1 385 F les 100 kilogrammes hors taxes en juillet 1973, son cours s'établit actuellement à 1 980 F après diverses fluctuations qui l'ont vu atteindre 2 045 F au début du mois de juin 1974.

On peut également signaler la non-reconduction d'un crédit de 200 000 F destiné, d'une part aux frais de mission et de déplacement occasionnés par la mise en route de l'usine de Pessac, d'autre part à des frais de conférences.

Par ailleurs, pour assurer l'ajustement aux besoins réels en matière d'indemnité de panier, de frais de déplacement et de frais divers de gestion, un crédit de 459 400 F est prévu en 1975.

Notons enfin la suppression d'un crédit de 368 500 F sur le chapitre « Impôts et taxes » ; il s'agissait d'une provision destinée à couvrir les droits de douane correspondant à la fourniture, par des entreprises spécialisées d'un pays étranger, de l'alliage nécessaire à la fabrication de la nouvelle pièce de 10 F. Finalement, c'est un alliage susceptible d'être produit par l'usine de Pessac qui a été retenu et dès lors, ce crédit n'avait plus lieu de figurer au budget.

Enfin, l'annuité d'amortissements s'élève à 1 003 000 F, faisant passer de 4 508 000 F à 5 511 000 F la dotation totale prévue à ce titre.

*
* *

En définitive, les dépenses ordinaires s'élèvent à 264 697 659 F, laissant apparaître, par rapport aux recettes, un excédent de 1 852 241 F qui est affecté au financement des dépenses en capital.

B. — LES DÉPENSES EN CAPITAL

1° *Les investissements.*

Les autorisations de programme demandées pour 1975, en diminution par rapport à 1974, s'élèvent à 7 200 000 F, de même que les crédits de paiement, soit une différence en moins de 1 470 000 F en autorisations de programme et de 1 159 000 F en crédits de paiement.

Ces dotations sont destinées à faire face aux opérations suivantes :

a) Grosses réparations.

Il est prévu, pour procéder au réaménagement des locaux de Paris, un crédit de 819 000 F.

Les opérations de restauration architecturale dont il peut être question sont celles qui sont de nature à accompagner le remodelage des ateliers et services continuant à fonctionner quai de Conti, à la suite de la décentralisation des ateliers monétaires.

Une extension du Musée, d'ores et déjà réalisée, a permis de restituer l'aspect d'origine de l'ancien atelier du monnayage avant d'y effectuer les aménagements nécessaires à sa nouvelle affectation.

b) Matériel et outillage.

S'élevant à 6 250 000 F, la dotation prévue à cet égard correspond à des acquisitions intéressant aussi bien l'usine de Pessac que l'établissement de Paris. Elle se décompose ainsi :

Usine de Pessac.....	4 900 000 F
(Divers matériels, dont 3 presses monétaires, 3 compteurs, 1 ligne de conditionnement, 1 ligne de coulée continue d'argent, 1 rectifieuse cylindrique, 1 compresseur d'air, etc.);	
Etablissement de Paris.....	1 350 000 F
(Divers matériels, dont 1 presse à frapper, du matériel d'électrolyse, 1 cabine de vernissage, 1 tour à reproduire réduction, 1 cabine de sablage, etc.).	

c) Divers.

Un crédit de 60 000 F est inscrit pour l'achat d'un véhicule commercial destiné à l'usine de Pessac, tandis qu'une dotation de 71 000 F intéresse diverses immobilisations corporelles.

2° *Fonds de roulement.*

Le fonds de roulement bénéficiera, en 1975, d'une augmentation de 163 241 F.

Le financement de l'ensemble des dépenses en capital prévues pour 1975 sera assuré à concurrence de 5 511 000 F par la dotation pour amortissement figurant aux dépenses ordinaires et le surplus, soit 1 852 241 F, par l'excédent du budget de fonctionnement.

*
* *

Sous le bénéfice des observations qui précèdent, la Commission des Finances soumet à l'appréciation du Sénat le budget annexe des Monnaies et Médailles pour 1975.